

AV AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 1 place aux Laines - 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 478 968 068

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} Février
A dix-neuf heures,

L'associée unique de la société « **AV AUDIT** », société par actions simplifiée au capital 1.000,00 euros, divisé en 100 parts de 10,00 euros chacune, à pris les décisions suivantes

- Nomination de la nouvelle présidente en remplacement de monsieur Marc JAMON,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

L'associée unique, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomme sans limitation de durée, en qualité de Présidente de la Société :

Madame Aurélie VERNET

Demeurant : 3 chemin des promeneurs – 43800 SAINT-VINCENT.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique

Aurélié VERNET

